

Extrait du registre des délibérations du Centre
Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal

Délibération n°2022 / 013

L'an deux mille vingt-deux le jeudi 31 mars, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Theix-Noyal, dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Christian SEBILLE vice-président.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de la convocation : Vendredi 25 mars 2022

PRESENTS : Christian SEBILLE, Danielle CATREVAUX, Martine GUILLERME, Gilles FORDOS, Paulette MAILLOT, Nicole DALINO, Danièle LAU, Eric NEAR, Anne-Marie LE FLOCH, Denise HOUSSAYE, Pierre CROLAS, Robert RIGOLLE

EXCUSES : , Yoann THEBAUT, Daniel PEURON, Marie-Josée PASQUIER, Françoise GUENEGO, Sullivan VALIENTE

PROCURATION : Yoann THEBAUT donne procuration à Danielle CATREVAUX
Sullivan VALIENTE donne procuration à Martine GUILLERME
Marie-Josée PASQUIER donne procuration à Eric NEAR
Françoise GUENEGO donne procuration à Paulette MAILLOT

Arrivée de Mme Anne-Marie le Floch à 18 h 15, après le vote du CA 2021

RESIDENCE ROZ AVEL –TARIFS 2022

Monsieur Christian SEBILLE lit le rapport suivant :

La notification reçue de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Morbihan, fixe les prix de journées « hébergement » et « dépendance » applicables à la résidence ROZ AVEL à compter du 1^{er}

Mars 2022 ainsi qu'il suit :

Prix de journée « hébergement » + de 60 ans	58.15 €
Prix de journée hébergement - de 60 ans	78.20 €
Prix de journée dépendance :	
GIR 1-2	24.67€
GIR 3-4	15.65€
GIR 5-6	6.64€
Prix de journée « hébergement temporaire »	77.44 €

Comparatif tarifs 2022 / 2021

	TARIFS 2021		TARIFS 2022		Evolution 2022/ 2021		Taux d'augmentation
	Jour	Mois	Jour	Mois	Jour	Mois	
Tarif Hébergement	57,46 €	1 723,80 €	58,15 €	1 744,50 €	0,69 €	20,70 €	1,20%
Tarif Dépendance	6,63 €	198,90 €	6,64 €	199,20 €	0,01 €	0,30 €	0,15%
Total	64,09 €	1 922,70 €	64,79 €	1 943,70 €	0,70 €	21,00 €	1,09%

Tarifs Annexes facturés en 2022.

- Marquage du linge pour 50 étiquettes cousues : 40.00 €
- Abonnement Téléphonique mensuel : 10.00 €
- Abonnement Internet mensuel : 10.00 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2022.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Theix-Noyal, le 4 avril 2022

La vice-présidente

Danielle CATREVAUX



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.